

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 6 mai 2014, et ce, à laquelle sont présents :

M <sup>me</sup> Martine Renaud,	vice-présidente
M <sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M <sup>me</sup> Lison Girard,	commissaire
M. Alain Leroux,	commissaire-parent
M <sup>me</sup> Mélanie Pagé,	commissaire
M. Rémy Tillard,	commissaire
M <sup>me</sup> Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M<sup>me</sup> Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M<sup>me</sup> Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M<sup>me</sup> France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M. Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Michel Lanthier et M. Ian Vallée ont motivé leur absence.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Martine Renaud, vice-présidente, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

**VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

**DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1468/SSGC)**

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Rémy Tillard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014.

Adopté

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1469/SSGC)**

M<sup>me</sup> Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2014.

Adopté

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1470/SSGC)**

M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Cantines scolaires - Adoption des prix de vente des aliments pour l'année scolaire 2014-2015;
8. Reconduction des assurances générales 2014-2015;
9. Remplacement des planchers et réfection du plafond du gymnase - Le Tremplin;
10. Réfection de toilettes, de plancher et ajout de dispositifs antiretour (DAR) - Édifice Marchand;
11. Mise aux normes de la piscine - école de l'Horizon-Soleil;
12. Questions diverses;
13. Levée de l'assemblée.

La vice-présidente est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

**PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

**CANTINES SCOLAIRES - ADOPTION DES PRIX DE VENTE DES ALIMENTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014- 2015 (RCE-1471/SSGC)**

CONSIDÉRANT les ententes contractuelles intervenues entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et ses concessionnaires;

CONSIDÉRANT la hausse du salaire minimum depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014 représentant 40 % de la main-d'œuvre des Cuisines Nutri-Déli inc.;

CONSIDÉRANT la hausse des prix du lait et de ses dérivés publiée le 6 décembre 2013;

CONSIDÉRANT la hausse des prix des aliments qui a progressé de 0,7 % de février 2013 à février 2014;

CONSIDÉRANT la hausse des coûts de la main-d'œuvre et de l'énergie reliée à la fabrication des pâtes et des produits d'hygiène professionnels;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire, d'approuver les prix de vente des aliments offerts dans les cantines des écoles primaires et secondaires et des centres de la commission scolaire, et ce, pour l'année scolaire 2014-2015 ci-après au long détaillés :

<b>Aliments</b>	<b>Format</b>	<b>Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2014-2015</b>
Soupe	170 ml	1,00
Soupe	285 ml	1,30
Met principal au primaire	Unité	3,25
Met principal au sec. et centre	Unité	3,60
Salades repas	55 gr. de protides	3,60
Légumes cuits/riz ou substitut	125 ml	0,85
Crudité	130 gr.	1,25
Salades pâtes	150 ml	1,15
Salade végétarienne	350 ml	2,55
Pain et margarine	55 gr./ 7 gr.	0,80
Sandwich gourmet	85 gr.	3,00
Sandwichs œufs,fromage	60 gr.	2,50
Sandwichs jambon,poulet	60 gr.	2,75
Salade de fruits	125 ml	1,00
Gelée avec fruits	125 ml	1,00
Pouding au lait	125 ml	1,00
Dessert du jour	6cm x 8cm x 5cm	1,00
Fruits frais	moyen/unité	0,90
Assiette de fruits frais (en saison)	unité	1,00
Jus de fruits pur 100%	200 ml	1,00
Jus de fruits pur 100%	300 ml	1,40
Jus Dole pur 100%	340 ml	1,45
Jus Dole pur 100%	450 ml	2,40
Lait nature 2%	200 ml	0,95
Lait nature 2%	500 ml	1,55
Lait au chocolat 1%	200 ml	1,10
Lait au chocolat 1%	500 ml	2,30
Lait moustache saveur variés	375 ml	2,30
Lait de soya saveurs assorties	200 ml	1,75
Yogourt, saveurs variées	100 gr.	1,10
Yop	200 ml	1,40
Yogourt en tube	60 g./30 ml	1,00
Fromage en portion individuelle	20 à 30 gr.	1,00
Fromage et raisin	85 gr.	1,60
Pizza bruschetta et fromage	8 cm x 12 cm	2,60
Craquelins et fromage	22 gr.	1,15
Mini-craquelins au fromage	14 gr.	0,60
Fromage à la crème avec bagel	18 gr./ 90 gr.	2,25
Crème glacée/sundae, barre sorbet	100 ml	1,15
Grissol	20 gr.	0,25
Raisins secs	14 gr.	0,25
Biscuits soda/melba	pqt de 2	0,25
Maïs grillé	48 gr.	1,30
Galette maison à l'avoine	80 gr.	1,10
Galette pépites chocolat 70%	80 gr.	1,30
Galette à la farine d'avoine	50 gr.	1,00
Galette de riz soufflé	14 gr.	0,30
Muffin à base de céréales	75 gr.	1,05
Muffin à base de céréales	125 gr.	1,75
Dessert à la carte	Unité	1,60
Comptoir à salade	100 gr.	1,40
Condiments variés, en portion	unité	0,25
Margarine en portion	7 gr.	0,25
Yo-cé (yogourt-fruit-céréale)	260 ml	2,50
Yo-cé et brisures de chocolat 70%	260 ml	2,75
Eau de source	500 ml	1,00
Assiette mono-usage 9"		0,15
Articles mono-usage		0,10

### Prix de vente pour les distributrices automatiques (centre administratif et centre pour les adultes)

<b>Aliments</b>	<b>Format</b>	<b>Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2014-2015</b>
Jus Dole 100 % pur	340 ml	1,60
Jus Dole 100 % pur	450 ml	2,60
Croustilles santé assorties	40 gr.	1,50
Chocolat noir Hershey	unité	1,50
Chocolat noir Lindt	unité	1,50
Café	170 ml	1,00
Café	260 ml	1,25

Tous les prix indiqués incluent les taxes de vente

### Articles vendus au secondaire et centre seulement

<b>Aliments</b>	<b>Format</b>	<b>Commission scolaire de la Rivière-du-Nord 2014-2015</b>
Rôties avec beurre	2 tranches/pain	1,15
Rôties/fromage/garniture	2 tranches/pain	2,05
Rôties /jambon	2 tranches/pain	2,20
Biscuits à base de céréales	100 gr.	1,35
Pomme de terre au four	125 ml	1,25
Multi grain savoureux	43 gr.	1,30
Craquelins cuits au four	50 gr.	1,30
Café	228 ml	1,00
Café	342 ml	1,50
Café	456ml	1,80
Café	570 ml	1,95
Thé, tisane	Sachet	1,00

**RECONDUCTION DES ASSURANCES GÉNÉRALES 2014-2015**

Pour information

**REPLACEMENT DES PLANCHERS ET RÉFECTION DU PLAFOND DU GYMNASE - LE TREMPLIN (RCE-1472/SRM)**

ATTENDU QUE la firme TLA-Architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-032) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 avril 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Michel Laurence Itée de Blainville, au montant forfaitaire de 109 000 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 24 avril 2014;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M<sup>me</sup> Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des planchers et réfection du plafond du gymnase du Tremplin à l'entreprise Construction Michel Laurence Itée de Blainville, au montant forfaitaire total de 109 000 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la direction générale à signer les documents contractuels.

Adopté

**RÉFECTION DE TOILETTES, DE PLANCHER ET AJOUT DE DISPOSITIFS ANTIRETOUR (DAR) - ÉDIFICE MARCHAND (RCE-1473/SRM)**

ATTENDU QUE la firme Viau Bastien Gosselin architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés.

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-034) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 avril 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Gestion de projets Denis Rocheleau (CDR) inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire de 252 543 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 24 avril 2014;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M. Rémy Tillard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réfection de toilettes, de plancher et ajout de dispositifs antiretour (DAR) - Édifice Marchand à l'entreprise Gestion de projets Denis Rocheleau (CDR) inc. de Saint-Jérôme, au montant forfaitaire total de 252 543 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

**MISE AUX NORMES DE LA PISCINE - ÉCOLE DE L'HORIZON-SOLEIL (RCE-1474/SRM)**

ATTENDU QUE la firme Birtz Bastien Beaudoin Laforest architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 13380-037) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 avril 2014 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 493 159 \$ (avant les taxes), a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 7 avril 2014 ;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSE par M<sup>me</sup> Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de mise aux normes de la piscine - école de l'Horizon-Soleil à l'entreprise Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire total de 493 159 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

**QUESTIONS DIVERSES**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1475/SSGC)**

M<sup>me</sup> Mélanie Pagé, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 18 h 55.

Adopté

---

Vice-présidente

---

Secrétaire